

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID
REFUS PROVISOIRE DE PROTECTION
Règle 17. 1)

I. Office qui envoie la déclaration: Institut National de la Propriété intellectuelle, Rive gauche, la Maison des ministères, rue Orynbor, bâtiment 8, entrée 18 B , 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 50-25-74
II. Numéro de l'enregistrement international: 1103374
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): Obschestvo s ograniçhennoy otvetstvennost'u "Rich Family" ul. Koroleva, d. 40 RU-630015 Novosibirsk (RU)
IV. <input checked="" type="checkbox"/> Refus provisoire pour tous les produits et/ou services <input type="checkbox"/> Refus provisoire pour certains des produits et/ou services: [suivra l'indication des produits et/ou services qui sont touchés]
V. Motifs de refus [(le cas échéant, voir la rubrique VII)]: Marque est dépourvue de caractère distinctif
VI. Dispositions essentielles correspondantes de la loi applicable [(voir le texte à la rubrique XII)]: sp. 8, 10, 11 p. 1 art. 6
VII. Informations relatives à la suite de la procédure: i) Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours: 3 mois à partir de la prononciation de ce refus; pendant le délai précité le refus est provisoire. Faute de l'appel de réexamen ou recours le présent refus ou l'appel de la prolongation (6 mois, pas plus) celui-ci deviendra définitif; ii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé: Institut National de la Propriété intellectuelle, Rive gauche, la Maison des ministères, rue Orynbor, bâtiment 8, entrée 18, 010000, Astana, Kazakhstan Téléphone: +7(7172) 50-25-74 iii) Indications concernant la constitution d'un mandataire: Assistance d'un mandataire local est obligatoire. Taxe légale adéquate.
VIII. Date de la notification de refus provisoire: 18.01.2013
IX. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration: <p style="text-align: right;">Bekenov S. E. Directeur</p> 